



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

**Signature de la charte d'engagement entre
les Bureaux d'études en charge de dossiers ICPE
et
la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

Une charte pour de meilleurs dossiers de demande instruits plus vite

La charte liste les attentes de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la phase amont et de la phase d'instruction des dossiers.

Les engagements sont rappelés ci-après :

Engagement 1 : Inciter le pétitionnaire à échanger avec le service instructeur suffisamment tôt avant le dépôt de la demande pour identifier conjointement les enjeux du projet et l'adapter en conséquence.

Engagement 2 : Hiérarchiser les enjeux associés au projet pour alléger les dossiers et se focaliser sur les points importants.

Engagement 3 : Anticiper l'articulation avec les procédures d'urbanisme.

Engagement 4 : Rendre les compléments demandés par le service instructeur lisibles et rapidement accessibles.

Engagement 5 : Proposer au service instructeur les prescriptions à appliquer au projet, en particulier dans le cas de dérogations.

Engagement 6 : Dans les porter à connaissance pour les modifications d'installations, le pétitionnaire, accompagné de son bureau d'études, doit se positionner clairement par rapport aux différents critères visant à définir la substantialité ou non de la modification, et le besoin d'une étude d'impact ou d'incidence. Il devra également étayer l'analyse des impacts du projet.

Engagement 7 : Les pétitionnaires viseront à limiter le flux de dossiers à instruire, en groupant les porter-à-connaissance, pour ne pas engorger la capacité d'instruction.

La DREAL s'engage pour sa part à organiser une fois par an une réunion d'échanges et d'information et à valoriser les signataires de la charte en publiant la liste sur son site internet.

Les signataires s'engagent à faire connaître la charte au sein de leur entité pour en assurer la bonne mise en œuvre.

Reconnaissant et approuvant ce qui précède, avec notre signature, nous adhérons à la charte.

Nom du Bureau d'études :

Fait à

, le

Signature